

La Lettre du Milieu Montagnard

N° 26 – Octobre 2010

LE NOUVEAU REFUGE DU GOÛTER Un projet ambitieux, respectueux de l'environnement

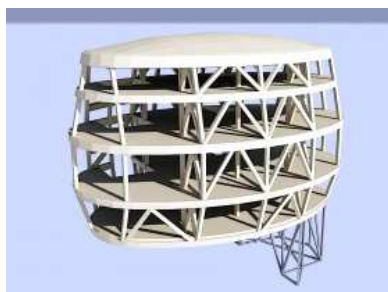
Les travaux de terrassement ont commencé cet été à l'emplacement du nouveau refuge. La mise en place des micro-pieux de fondation est terminée. La suite consiste à assurer la liaison entre micro-pieux puis avec la grille de base après sa pose.

Cette construction est destinée à remplacer en Juin 2012 le refuge construit dans les années 1960, sa capacité sera de 120 places (contre 100 places actuellement) il s'étagera sur 4 niveaux.

Le projet a fait l'objet d'une réflexion approfondie, toutes les solutions ont été recherchées pour minimiser l'impact sur l'environnement, soumis aux contraintes d'une construction édifiée en très haute montagne.

Vu de l'extérieur, il se présente comme une figure de proue sur l'arête de l'aiguille du Goûter. Le revêtement extérieur en acier inox gris brossé, facetté tel un cristal, réfléchira les rayons du soleil tout au long de sa course. Il intègrera des capteurs solaires et des baies vitrées qui briseront l'aspect lisse rigide de l'inox et apporteront énergies et lumière naturelle. Il sera le premier refuge de la FFCAM à être conçu dans le cadre d'une démarche HQE, Haute Qualité Environnementale.

- Privilégiant des matériaux locaux et un approvisionnement court, l'ossature du bâtiment sera réalisée en bois d'origine locale ou proche (Douglas et épicéa) lamellé collé, exempt de formaldéhydes.



La totalité des éléments de la structure sera dimensionnée de façon à être mise en place avec des moyens légers de manutention à partir des planchers. Les éléments seront préfabriqués en vallée puis assemblés sur le site à l'image d'un jeu de construction. Pour réduire la durée des hélicoptages les moyens de pré-acheminement en altitude seront utilisés, TMB par exemple.

- Des panneaux en inox à faible réflectivité recouvriront cette ossature. Les menuiseries extérieures en bois-métal auront un triple vitrage avec lame d'argon.

- Afin de diminuer les apports énergétiques extérieurs, la production d'eau sera assurée par un fondoir à neige recevant son énergie de capteurs solaires thermiques. La production d'électricité se fera grâce à des capteurs photovoltaïques situés en façade et à une éolienne, avec en appoint et en secours, un groupe de cogénération utilisant la biomasse et dont les excédents thermiques renforceront la production solaire.

- Une VMC double flux à débit variable, assurera une régulation thermique, fonction du nombre d'occupants, rendement 75%.

- L'isolation thermique externe sera assurée par des panneaux de fibres de bois recyclés.

- Pour minimiser le rejet des effluents, il est prévu un module de traitement des eaux vannes et des eaux usées, basé sur des technologies employées dans la marine, aspiration sous vide des WC, traitement biologique, oxygénation, filtration membranaire finale permettant le recyclage de l'eau pour les WC et un rejet en milieu naturel exempt de bactérie.

La solution de WC humides a été retenue car elle présente, ici, plusieurs avantages par rapport à des toilettes sèches. Il n'y a pas d'approvisionnement de litière sèche carbonée d'où une économie d'espace et pas de stockages disséminés. L'eau de fonte assure le transport des déjections et des urines vers un point unique, après traitement elle est recyclée. Enfin, les boues résiduelles, moins importantes en quantité et plus faciles à manipuler que les « sacs des WC secs », sont regroupées à un seul endroit pour être évacuées.

La seule énergie non renouvelable utilisée sera du gaz propane en bouteille de 35kg pour la cuisson des aliments.

L'approvisionnement du refuge (autre que l'eau) et l'évacuation de tous les déchets (incinération proscrite) se fera par hélicoptages.

En mettant en œuvre un ensemble de solutions qui vise à être le plus respectueux de l'environnement pour cette construction pilote, la FFCAM poursuit son effort pour une intégration de ses refuges dans le milieu naturel tant au niveau de l'impact visuel qu'écologique.

Pour une information plus détaillée consultez le site spécial :

www.nouveaufugedugouter.fr

Pierre MARTIN npmartingambier@wanadoo.fr

CROISIÈRE BLANCHE : SUITE...ET FIN ?

Il a été rendu compte, dans une Lettre antérieure, des démêlés judiciaires des organisateurs de la Croisière Blanche, cette randonnée motorisée (réunissant plus de 400 véhicules tout terrain) qui parcourait chaque année, fin janvier, les vallées du Champsaur et du Valgaudemar depuis plus de 30 ans.

Condamnée en dernier lieu par la Cour d'Appel de Grenoble (arrêt du 9 mars 2010) pour défaut de régularité de l'une de ses récentes éditions, l'association GRM organisatrice avait formé un pourvoi en Cassation contre cet arrêt.

La sagesse l'emportant sans doute sur l'obstination, GRM a décidé récemment de se désister de son pourvoi, (notification en date du 24 août dernier) rendant ainsi définitif l'arrêt de Grenoble et les condamnations prononcées à son encontre tant au plan pénal que civil (dommages et intérêts au profit des associations s'étant constituées parties civiles dont la FFCAM).

Est-ce la fin annoncée de la Croisière Blanche dans les espaces naturels et le début du retour au calme dans ces deux vallées ? Il est permis de l'espérer. L'action des associations de défense et de protection de la nature, dont le rôle de Mountain Wilderness à l'origine des poursuites doit être souligné, n'aura pas été vaine.

JM Combette, membre de la CNPM et du Comité Juridique de la FFCAM - combettepeter.jeanmarie@neuf.fr

FORMATION NATURE AU CAF D'ANNECY

En juin dernier, une formation à la Commission de Protection de la Montagne du CAF d'Annecy

Buts: apporter un plus lors de nos sorties, des connaissances sur la nature et les milieux, rapprocher nos adhérents de nos positions sur l'environnement (DTA¹, Silence en montagne, défense de nos milieux). Oui, mais comment faire ? Réaliser un week-end de formation pour nos initiateurs : ils seront d'excellents relais.



Au programme du samedi : les textes de la FFCAM, les outils de connaissance et de protection : parcs, réserves, arrêtés de biotope, etc. Comment animer un groupe sur ces sujets ? Montrer des outils pédagogiques simples à mettre en œuvre. Remettre une abondante documentation et présenter de façon raisonnée des ouvrages de base : flore, faune, traces, géologie.

Le dimanche : une randonnée pour observer, lire le paysage et partager les connaissances de tous et de chacun.

Avec l'aide de la FRAPNA² et d'un accompagnateur en montagne. Bilan : 13 initiateurs du club formés et des projets pour continuer cette action.

Jean-Bernard MAZENS, CAF d'Annecy

Pour en savoir plus : jeanbernardmazens@orange.fr

1- DTA, directive territoriale d'aménagement, ici celle des Alpes du nord

2- FRAPNA, fédération Rhône Alpes de protection de la nature, fédération d'associations dont est membre le CAF d'Annecy

ADOPTION DE LA LOI DITE « GRENELLE 2 »

La Loi « Grenelle 2 » n° 2010 - 788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement a été publiée au Journal Officiel du 13 Juillet 2010.

Ce texte a été présenté comme étant la « boîte à outils juridique du Grenelle de l'Environnement ». Il énumère les dispositions pratiques visant à l'application concrète de la loi de programme dite « Grenelle 1 ».

Les dispositions du texte concernent -notamment- les domaines suivants: les six chantiers majeurs que sont ceux du bâtiment et de l'urbanisme, des transports, de l'énergie, de la biodiversité, des risques et de la gouvernance.

Pour le bâtiment et l'urbanisme, la loi renforce des dispositifs visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments en engageant une véritable rupture technologique dans le neuf et accélérant la rénovation thermique du parc ancien, le code de l'urbanisme étant modifié pour l'adapter aux exigences d'un développement urbain durable.

En ce qui concerne les transports, la loi prévoit notamment de développer des infrastructures alternatives à la route en construisant plus de 1500 km de ligne de transports collectifs urbains et en mettant en place de nouvelles autoroutes ferroviaires et maritimes.

En matière d'énergie, la loi fixe des mesures de réduction des consommations et du contenu en carbone de la production.

Elle vise également à préserver la biodiversité en prévoyant l'élaboration d'ici 2012 d'une trame verte et bleue, la réduction des pollutions chimiques et de la consommation d'espaces agricoles et naturels, elle renforce les dispositifs de protection face aux nuisances sonores, radioélectriques ou même lumineuses.

Figurent également, des mesures des maîtrises des risques, de traitement des déchets et de préservation de la santé, enfin la loi met en place une nouvelle gouvernance écologique.

En ce qui concerne les critiques qui ont été formulées, à noter que Serge Orru, directeur du WWF, regrette l'absence d'opposabilité de la trame verte et bleue qui permet la survie de la biodiversité sur le territoire et qui devra seulement être prise en compte lors des grands projets d'urbanisme et d'infrastructures routières ou ferroviaires.

Par ailleurs l'objectif de réduire de 50% l'usage des pesticides en 2018 paraît difficile à atteindre, des amendements ayant imposé des études d'incidence économique avant tout retrait du produit.

A noter enfin les observations suivantes d'Arnaud Gossement, Avocat en Droit de l'Environnement, Energie, Urbanisme:

Globalement ce texte ne représente pas un idéal mais une avancée, il définit surtout des instruments qui seront ce que la société et ses élus en feront. La loi Grenelle 2 sera ou non une « bonne loi » en fonction de la capacité des citoyens, des élus et des acteurs économiques de s'en saisir.

Arnaud Gossement considère qu'il y a trois urgences: la première: faire progresser le contenu de la loi qui n'est qu'une étape sur le (long) chemin qui doit nous mener à l'excellence environnementale, la deuxième urgence est la surveillance des conditions d'application de la loi, la troisième est la revitalisation de l'esprit et des conditions d'organisation du dialogue environnemental.

Ce qui est en train de se passer sur la fiscalité verte démontre qu'il faut donner un nouveau souffle au dialogue environnemental, alors que la préparation de la prochaine loi de finances est en cours, il serait bien utile de réunir les acteurs du Grenelle pour faire le bilan de ce qui a été fait et décider ensemble de ce qui reste à faire et Arnaud Gossement conclut: Malheureusement , les vieux discours sur le coût de la politique environnementale refont surface et les acteurs ne se parlent pas beaucoup, pas assez en tout cas!

Pour terminer que dire d'autre sinon que la vigilance s'impose et qu'il appartient à chaque citoyen de réagir auprès des élus pour signaler tout projet qui paraîtrait contraire aux objectifs environnementaux.

Pierre BONTEMPS pierre.bontemps0982@orange.fr

LE PHYTOLAQUE ATTAQUE

Cette plante, appelé aussi Raisin d'Amérique, dont vous avez remarqué les fruits noirs en été, a envahi environ 170 parcelles de la forêt de Fontainebleau, soit 1 parcelle sur 5, en 30 ans seulement ! Les forêts autour de Nemours, et d'autres en Ile-de-France et ailleurs sont infestées elles aussi.

Cette plante détruit la microfaune et la microflore du sol. Elle empêche la régénération naturelle de la forêt. Elle réduit la biodiversité (adieu les champignons !). Il n'y a quasiment pas d'insectes ni d'oiseaux sur les fleurs.



Il faut agir

Vous pouvez participer à une demi-journée ou journée de campagne d'arrachage.

Le « must » : (CO-)PARRAINER UNE OU PLUSIEURS PARCELLES où, seul ou à plusieurs, vous irez arracher (pioche) ou couper les phytolaques selon vos forces et votre disponibilité. Prévoyez plusieurs jours par parcelle et par an.

L'ARRACHAGE peut se faire toute l'année; des gants et une pioche à large lame suffisent. L'élimination des plantules se fait sans grand effort ni outils lourds.

En chemin, on peut pratiquer la BASTONNADE, pour sectionner les plantes au ras du sol. Un coup sec avec un bâton ou une machette suffit. Dès la mi-juillet, laissez 40 cm de tige pour permettre de repérer les phytolaques en hiver lors des séances d'arrachage.

Pour la forêt de Fontainebleau et à l'entour par exemple, un groupement de bénévoles propose des CAMPAGNES D'ARRACHAGE été comme hiver. Depuis 2008, environ 150 personnes ont pu s'investir, il en faut bien davantage !

EN CLUB, ORGANISEZ DES DEMI-JOURNEES D'ARRACHAGE, SUIVIES D'ACTIVITES CLASSIQUES.

Renseignements : Thierry PAIN, de la Commission des Réserves Biologiques de la Forêt de Fontainebleau : t.pain@orange.fr - Tél. 01 39 82 67 78 - <http://phytolaque.wifeo.com>

Facebook : "Bleausards vs Phytolaques"

<http://fr-fr.facebook.com/group.php?gid=120103658040111>